



**PRÉFET
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Service de coordination des politiques interministérielles
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

Amiens, le 25 AVR. 2023

**Installations classées pour
la protection de l'environnement**

Le préfet de la Somme donne acte à la société ZOLUX, dont le siège social est situé 141 Cours Paul Doumer, 17 100 SAINTES, des engagements pris dans le dossier de porter à connaissance, parvenu le 15 novembre 2022 à la préfecture de la Somme, relatif au projet de modification de l'entrepôt de stockage d'aliments et d'accessoires pour animaux de compagnie, basse-cour et oiseaux, exploité à Ablaincourt-Pressoir et Estrées-Déniécourt.

Ces modifications sont sans incidence sur le classement des installations et sur les prescriptions applicables.

Le présent donné acte pourra être opposé à la société ZOLUX lors des contrôles qui seront réalisés par l'inspection des installations classées.

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale



Myriam GARCIA

Copie adressée :

- aux mairies d'Ablaincourt-Pressoir et Estrées-Déniécourt
- à la sous-préfète de Péronne
- au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France

51, Rue de la République
80020 AMIENS Cedex 9
Tél : 03 22 97 80 80
Mél : pref-environnement@somme.gouv.fr